



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12 juillet 2016 Salle des Fêtes de Caillavet**

L'an deux mille seize, le 12 juillet à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle des Fêtes de Caillavet, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président et M. DUFRECHOU, Président de la commission Tourisme et Loisirs.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Pierre LABRIFFE, Brigitte BORDERES, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Andrew CAVALIERE, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, José BENTEGEAC, Danielle ZADRO, Jean-Michel DUPEYRON, Jean-Jacques OSPITAL.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Philippe DUCES, Richard BARBE, Francis CAPDEVILLE, Armel LAFFONT, Philippe CANTAN, Guy FAVAREL (P. Robert Frairet), Barbara NETO (P. Michel Espié), Caroline CUEILLENS (P. Marie-Thérèse Cazenave), Cathy BARBE, Roland DUPUY, Gérard BRUNET (P. Robert Dufréchou), Béatrice NARRAN (P. Jean-Michel Dupeyron).

Le Président accueille les membres du conseil communautaire ainsi que l'ensemble des membres des conseils d'administration des Offices de Tourisme de Vic-Fezensac et de Lupiac. Il constate que le quorum du conseil communautaire est bien atteint et annonce les procurations. Il ouvre la séance et demande à M. DUFRECHOU de préciser le déroulé de la réunion. M. DUFRECHOU rappelle le contexte de cette séance de travail qui fait suite à plusieurs réunions techniques induites par la loi NOTRe qui fera du Tourisme, une disposition obligatoire pour les communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les services du PETR, du CDTL et des OT concernés ont réfléchi à une adaptation administrative qu'ils sont venus présenter.

Il propose que soit adoptée dans un premier temps la prise de compétence de la promotion du Tourisme puis, à l'issue des différents exposés, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur l'unification du Tourisme au niveau de « D'Artagnan en Fezensac » ou plutôt au niveau du Pays d'Armagnac.

Mme MENAL se demande s'il est judicieux de délibérer en début de séance. Le Président rappelle alors que la première délibération est un préambule au débat. En l'état actuel, la collectivité ne s'était engagée que sur l'assurance de l'équilibre financier des offices de tourisme de son territoire. Il donne lors la parole à la première intervenante.

### **Exposé de Mme Emmanuelle BOYER – Directrice de l'UDOTSI.**

Outre que cette intervention est à la disposition des élus, il convient de souligner l'activité du Tourisme dans le Gers représente plus de 6 % du PIB départemental.

Le Président fait référence à la circulaire du Préfet reçue récemment qui indique que si une seule compétence fixée par la loi n'est pas prise, elles seront alors toutes, obligatoires ou optionnelles, imposées, autant s'y être préparé.

La délibération proposée est soumise alors au vote et validée à l'unanimité.

Le Président souhaite à ce moment de la réunion rappeler le message politique du Président du Conseil Départemental qui est aussi celui du CDTL, l'affirmation d'un engagement fort de la destination « Gers » Gers par rapport à la grande Région. Pour que ce choix réussisse et soit porteur, une unité des acteurs touristiques du département est nécessaire et indispensable. La parole est ensuite donnée aux représentants du PETR.

M. DUDEZ, Directeur du PETR Pays d'Armagnac, explique à l'assistance la méthode de travail du PETR, dans le sens d'une mutualisation des moyens et donc d'un office de tourisme commun à toutes les communautés de communes pour mettre en valeur tout le territoire.

### **Intervention de M. DINGUIDARD – Power point du PETR à la disposition des élus.**

Avant le vote de principe sur la création d'un OT de l'Armagnac, suite à la question posée par M. CAVALIERE, le Président tout comme M. ESPIE, maire de Vic-Fezensac, souhaite que l'animation touristique puisse, pour la partie locale, être associative.

Le Président insiste sur la maîtrise des coûts en rappelant que les collectivités et leurs organismes associés sont en capacité de réaliser, en liaison avec les services du Conseil Départemental, des études ou des expertises notamment relatives aux différents transferts de compétences imposés par la loi NOTRe et leurs conséquences sans avoir recours à des missions extérieures souvent très onéreuses.

Mme THIEUX LOUIT tient à féliciter le Pays d'Armagnac pour la qualité de cette présentation, lui assure le soutien de la commune de Lupiac, convaincue

qu'ensemble avec Condom, Eauze et Cazaubon-Barbotan, Elle insiste sur l'importance de rechercher des touristes à l'extérieur. Elle rejette l'idée d'un office intercommunal en privilégiant le projet d'un OT de Pays.

A l'interrogation de M. OSPITAL sur le devenir du statut des agents actuels de l'OT, relayé par M. CAHUZAC, le Président répond que celui-ci passera du privé au public (version office de Pays).

Mme ARQUE partage le concept de la destination « Gers » avant la spécificité des territoires. Elle soutient que le CDTL doit rester l'élément moteur de l'organisation et de l'accueil dans le département. Le Président approuve l'esprit de cette intervention qui conforte l'implication incontournable du CDTL.

A la lecture de la délibération, Mme ZADRO propose dans un souci de clarté d'amender le texte par l'adjectif « ... *en vue de décider du transfert définitif ou non de la compétence...* », ce qui est validé par le directeur du PETR.

La délibération est alors approuvée à l'unanimité.

Sur les questions diverses, il précisait qu'une réunion d'information **se tiendra à Caillavet, le 27 juillet 2016 à 17 Heures** avec la participation de Gers Numérique, qui, en partenariat avec les communautés de communes, a engagé la résorption des zones blanches Internet dans le Gers.

Un autre débat sera d'actualité cet été pour définir les orientations à retenir après le Comité Interministériel de Privas sur la ruralité.

Le Président a assuré qu'il prendrait une part active au choix des thèmes qui peuvent faire avancer certaines problématiques locales.

Toutes les délibérations de la communauté de communes seront sur le site [www.dartagnanenfezensac.com](http://www.dartagnanenfezensac.com)

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 juillet 2016 Salle des Fêtes de Caillavet**

En préambule à la présentation de M. GABRIELLI, Directeur de Gers Numérique, le Président constate que le quorum est atteint et propose de procéder au vote de la délibération portant sur le projet de modification des statuts du PETR. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.